

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de la Mission GPSO de SNCF Réseau qui portent sur la pièce n°3 – MECDU – du dossier d'enquête publique présenté par l'Agglomération d'Agen.

A plusieurs reprises, il est constaté une superposition entre l'emplacement réservé envisagé pour le projet Camélat et l'emplacement réservé au GPSO tel qu'il figure depuis la DUP ministérielle du 2 juin 2016 ayant emporté mise en compatibilité du PLUi d'Agen :

- d'une part, au point **3.4.3 Les emplacements réservés**, où il est indiqué que «les emprises projet recoupent l'ER du GPSO au sud de la Garonne » (extrait ci-dessous)

3.4.3 - Les Emplacements Réservés

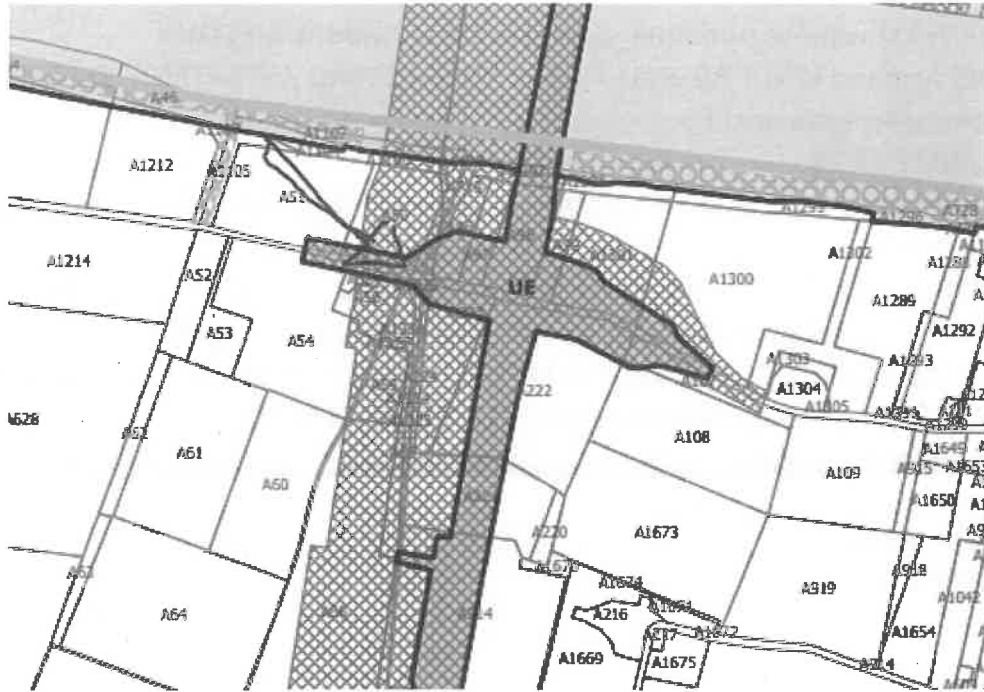
3.4.3.1 - Avant mise en compatibilité

Le projet du Barreau et le Pont de Camélat fait l'objet d'un Emplacement Réservé identifié lors de la révision du PLUi.

De plus le projet est en jumelage avec le tracé de la liaison inter-gares de GPSO faisant également l'objet d'un emplacement réservé. Les emprises projets recoupent l'ER de GPSO au sud de la Garonne.

COMMUNES CONCERNÉES	NUMÉRO AU PLUI	DESTINATION	SUPERFICIE TOTALE DE L'ER	BÉNÉFICIAIRE
Colayrac-Saint-Cirq, Le Passage, Brax	AA1	Aménagement du barreau de déviation Camélat-RD119	352 246 m ²	Agglomération Agen
Brax, Colayrac-Saint-Cirq, Le Passage	ET2	Aménagement de la ligne ferroviaire grande vitesse et aménagements connexes - Partie Ouest	3 329 147 m ²	SNCF Réseau

- d'autre part, au point **4.3.3 Plan de zonage après mise en compatibilité**, où il apparaît que l'ER Camélat se superpose à l'ER GPSO sur plusieurs secteurs (exemple ci-dessous)



Cette situation doit être clarifiée avant la DUP du projet Camélat, dès lors que :

- le code de l'expropriation ne prévoit pas la possibilité de superposer deux périmètres de DUP,
- le code de l'urbanisme n'envisage pas de superposition d'ER.

Si certaines jurisprudences envisagent une dualité de destination pour un même emplacement réservé, il s'agit à chaque fois d'un même bénéficiaire et la superposition se fait en volume, de sorte que la compatibilité des deux affectations se justifie.

Au cas présent, il convient que le dossier de MECDU présenté par l'Agglomération d'Agen soit corrigé de manière à ce que l'ER envisagé pour le projet Camélat n'empiète pas sur l'ER dévolu au GPSO.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait nécessaire et, dans cette attente, je vous adresse mes sincères salutations.

Armand THOMAS
Responsable foncier et urbanisme

SNCF RÉSEAU
DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DE LA PERFORMANCE
Stratégie du Réseau

GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST (GPSO) www.gpso.fr

17 rue Cabanac - CS 61926 - 33081 BORDEAUX CEDEX
TÉL : +33 (0)5 24 73 68 85 - MOBILE : +33 (0)6 89 95 24 74
armand.thomas@reseau.sncf.fr

ASSISTANTE : CAROLE BUREL
TÉL : +33 (0)7 78 42 12 14
carole.burel@reseau.sncf.fr



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses

Sujet : [INTERNET] Enquête publique CAMELAT
De : herberichs benoit <bherberichs@gmail.com>
Date : 04/12/2021 12:00
Pour : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr

à l'attention de

M. Jean KLOOS, commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

conformément aux informations figurant sur le site de l'agglo d'Agen,

(*"Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.*)

Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.")

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci après mes observations relatives au projet de Camélat.

Merci de bien vouloir m'en accuser réception.

Avec mes respectueuses salutations,

Benoît Herberichs (32 rue Georges-Bizet 47520 Le Passage d'Agen)

Citoyen résidant sur la commune du Passage d'Agen, j'exprime mon avis sur le "grand projet de Camélat".

1. Le document qui nous est présenté comporte de graves lacunes.

Sur l'opportunité et l'impact environnemental du projet,

- absence d'informations sur la recherche préalable d'une solution d'adaptation, alternative à ce "grand projet"
- absence d'informations actualisées sur les attentes et souhaits de tous les habitants du bassin de vie concerné,
- motivation du projet insuffisamment justifiée : les références programmatiques présentées (schémas et contrats) sont dépourvues d'analyse sur la légitimité et l'acceptabilité du projet
- flou des justifications avancées notamment en ce qui concerne la LGV (quelles garanties en Décembre 2021 ?), le tourisme (mode Walibi, et après ?), le développement économique du secteur (quel impact humain ?), la notion de "désenclavement" (par rapport à quoi ?), le nouvel échangeur autoroutier (indispensable ?) ...
- absence d'informations détaillées et chiffrées sur le trafic actuel (tous modes) et ses perspectives d'évolution à long terme au regard de la situation connue en Novembre 2020
- absence d'informations comparatives sur les temps de trajets (tous modes, et pour la globalité du projet), sans ou avec les infrastructures projetées (combien de secondes "gagnées" ?)
- absence d'informations chiffrées sur la superficie et la nature des sols et écosystèmes impactés par le projet
- absence d'informations sur le devenir (recyclage) des infrastructures libérées en tout ou partie après mise en service de "Camélat"
- absence de justificatif chiffré et détaillé du supposé bénéfice environnemental suggéré par le document
- absence d'existence d'un réseau cyclable et modes doux réellement fonctionnel auquel pourrait se connecter le projet

Sur le financement de la création et de l'entretien de l'infrastructure,

- absence totale de chiffrage financier global et actualisé du projet (avec répartition entre les financeurs, engagements, et indication précise de la dette qui sera supportée par la génération future)
- absence d'informations sur les opérateurs qui prendraient en charge l'entretien de la nouvelle infrastructure et sur le coût de l'entretien
- absence de chiffrage des coûts d'équipement de l'infrastructure projetée : éclairage, vidéosurveillance, radars, signalisation, sécurité ...
- absence de projections en matière d'accidentologie

2. Analyse : au regard de telles lacunes, réaliser le projet de Camélat ne serait pas responsable.

Globalement il s'agit d'un projet qui pourrait dater des années 1960, pensé "dans le rétroviseur" et présenté, certes un peu verdi, comme s'il s'imposait de lui-même, de manière évidente et inéluctable.

Or, en 2021 il existe au niveau régional, national, européen et international un consensus autour de la nécessité incontournable de lutter résolument contre le changement climatique.

Concrètement il s'agit maintenant de réduire l'impact de l'activité humaine sur notre environnement naturel, de réduire, réutiliser, recycler, partager ... et de nombreuses collectivités de tous niveaux s'engagent aujourd'hui avec succès dans cette nouvelle voie afin de restaurer une qualité de vie pour les habitants des territoires.

Réaliser le projet de Camélat serait lourd de conséquences : augmentation mécanique du trafic routier, accroissement de toutes les nuisances induites, perte inévitable de biodiversité, étalement urbain et imperméabilisation des sols, lourd endettement, etc.

Ce projet n'est pas une solution, il constitue un problème supplémentaire et compromet gravement l'intérêt des générations futures.

3. Conclusion :

Réaliser "Camélat" augmenterait inévitablement le réchauffement climatique, aggraverait la perte de biodiversité qui est à l'origine de maladies comme le Covid-19 et dégraderait la qualité de la vie humaine dans le secteur impacté.

Avis DEFAVORABLE.

4. Message aux décideurs, élus et techniciens :

La présente enquête publique constitue une opportunité à saisir sans faute pour sortir de la logique de "fuite en avant" qui nous est imposée.

Aujourd'hui, vous ne pouvez pas ignorer que ce grand projet est une "fausse bonne idée". Vos administrés attendent de vous un réel engagement dans la mise en œuvre de la transition énergétique et une sincère application des principes du développement durable.

En vertu de vos responsabilités, il vous appartient d'agir impérativement pour un développement humain qui tienne compte de l'urgence climatique sur notre territoire.

A titre d'exemple, dans l'agglo d'Agen le franchissement de la Garonne est difficile et dangereux pour les piétons, cyclistes, fauteuils roulants, trottinettes ... Un "petit projet" d'amélioration est attendu par les habitants depuis des années, et serait réalisable ... bien avant 2025 !

Séance du 7 décembre 2021 à 18h00

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire l'Espace Arlabosse, sous la présidence de Monsieur Patrice FOURNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie – MELLAC Thérèse – FONTAINE Claudine - FOURNIER Claire - Florence GIRARDEY - MOUCHOT Anne-Sophie – DI GIOVANNI Laure

Messieurs : FOURNIER Patrice – CHAU-VAN Jean-Louis – MOUCHOT Sébastien – NOIROT Jean-Louis – RAZAC Jean – GINCHELOT Yves - ZANARDO Alain – Jacques FERRAT – Jean-Louis BONNEFOY – Johan CHARPENTIER

Absent : VILANOVA Monique, Cédric BOSSUET

Procuration : VILANOVA Monique donne pouvoir à Jean RAZAC, Cédric BOSSUET donne pouvoir à ZANARDO Alain

Secrétaire de séance : Thérèse MELLAC

92 07.12.2021 – INTERCOMMUNALITE – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE « BARREAU ET PONT DE CAMELAT »

Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER

Dans le cadre de l'enquête publique unique concernant le projet du barreau et du pont de Camélat, situé sur les communes de Colayrac St Cirq, le Passage d'Agen et Brax, la Mairie de Roquefort souhaite donner un avis.

Ainsi, au vu de l'augmentation du trafic prévisible sur la rocade Ouest entre 13 000 et 15 000 véhicules par jour, notamment des poids lourds, entre le giratoire G3 et G4, il est demandé une réflexion sur la protection des habitants vis-à-vis des nuisances sonores avec la réalisation d'un mur anti-bruit situé ou tout autre procédé, le long de la rocade depuis le rond-point de la RD119 de Brax jusqu'au droit de la Zac Sun Valley.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions), décide de :

- De donner un avis favorable assorti de demandes de protection sonores des habitants contre ces nuisances, le long de la rocade jusqu'au droit de la Zac Sun Valley,
- de demander à M. la Maire de porter cette contribution auprès du commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête publique,
- donner tout pouvoir à monsieur le maire pour entreprendre les formalités se rapportant à cette affaire,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Fait à Roquefort, le 7 décembre 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

A Roquefort, le 7 décembre 2021

Le Maire, Patrice FOURNIER



Proposition d'avis pour l'enquête publique sur le projet du Pont et du barreau de Camélat

Circulations douces

Le barreau de Camélat arrive sur la commune de Roquefort par la départementale 119 dite route des Landes. Cette route sépare les communes de Brax et de Roquefort. Elle sera saturée de voitures et de camions. Trois arrêts de bus scolaires sont sur la portion Roquefort ; le projet ne prévoit rien pour les circulations douces sur la commune de Roquefort

Nous dénonçons cette limite du projet et demande avant tout travaux que ces circulations douces soient créées et connectées sur les 3 communes : Brax, Roquefort et Le Passage !

Il s'agit des voies piétonnes, des voies cyclables et des pistes cavalières convergeant vers l'Etrier Agenais.

La promenade des poètes au Passage d'Agen doit être connectée à cet ensemble tout comme les centres bourg des 3 communes de Roquefort, Brax et du Passage

Les investissements pour ces outils sont dérisoires dans le projet global ; ils sont impossibles pour les communes !

Ils doivent être un préalable au grand projet et non systématiquement procrastinés.

La voiture et le camion doivent accompagner les déplacements doux et pas les tronçonner comme c'est le cas actuellement.

Avis formulé le 14 décembre 2021 par 3 élus municipaux Roquefort

Jacques FERRAT, 11 chemin de Lasgraves, 47310 Roquefort

Alain ZANARDO, 12 rue de la Palanque, 47310 Roquefort

Cédric BOSSUET, 10 impasse des Bergeronnettes, 47310 Roquefort



Proposition d'avis pour l'enquête publique sur le projet du Pont et du barreau de Camélat
Arrêts bus scolaires

Le barreau de Camélat arrive sur la commune de Roquefort par la départementale 119 dite route des Landes. Cette route sépare les communes de Brax et de Roquefort. Elle sera saturée de voitures et de camions. Trois arrêts de bus scolaires sont sur la portion Roquefort ; le projet ne prévoit rien pour sécuriser ces 3 points déjà noirs

Je dénonce cette limite du projet et demande avant tout travaux que ces 3 points noirs soient définitivement levés !

Manifestement ces 3 arrêts de bus scolaires sont incompatibles avec une voie à grande circulation dont la plus grande partie du trafic ne concerne pas les locaux mais les transits départementaux. Ils doivent donc être placés dans les lotissements où vivent les adolescents. Une modification du trajet des bus scolaires est possible notamment pour ceux du Mestrot et de Lasclèdes. Déjà la commune a construit un passage piéton qui rejoint ces 2 quartiers en traversant les terrains de l'Etrier Agenais. Un arrêt de bus commun est possible au débouché de ce passage en castine côté Mestrot. La circulation du bus y est facilitée par un sens unique qui fait le tour du pâté de maisons: ainsi aucun retournement du bus n'est nécessaire !

Au vu des changements qui transforment le paysage de notre commune, il en va de notre responsabilité, en tant qu'élus, de pourvoir à l'adaptation des infrastructures aux normes de sécurités notamment sur la RD 119.

Pour illustrer notre propos vous reporter à la vidéo ci-dessous :

<https://www.dailymotion.com/video/x85wj61>

Mot de passe : Bonne_lecture

Avis. formulé le 14 décembre 2021 par 3 élus municipaux Roquefort

Jacques FERRAT, 11 chemin de Lasgraves, 47310 Roquefort

Alain ZANARDO, 12 rue de la Palanque, 47310 Roquefort

Cédric BOSSUET, 10 impasse des Bergeronnettes, 47310 Roquefort

